

RF Sous-Préfecture de Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 011-211104005-20230407-DE_2023_015-DE

DE_2023_015

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 07 avril 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT

Présents : 8

Présents : Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Mireille SANDRES, Christophe BEER, Robert FAURE, David RICHOU, Florian BONNES

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Cécile RAMOS, Christelle SAMRAY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christophe BEER

Objet: CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE - DE_2023_015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de publicité des actes par voie dématérialisée, donc la nécessité de mettre en place un site internet pour la commune.

Après de multiples prises de contact, il s'avère que la solution proposée par Campagnol, outil de gestion de site internet élaboré par l'association des Maires Ruraux de France, est la plus intéressante.

Monsieur le Maire propose de contractualiser avec cet organisme afin de lancer la création du site internet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de Campagnol pour un montant annuel de 220 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le contrat afférent
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour mener à bien cette opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT

